

PRIORITÉ SANTÉ MENTALE !

.....

*Les acteurs clés
dans les territoires*

.....

#2



SOMMAIRE

Édito de Luc Carvounas	4-5
Introduction	6
Les équipes mobiles psychiatrie précarité	7-9
Les lieux de pair-aidance	9-11
La prise en charge spécifique de la santé mentale des jeunes	12-13
Les centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie	14
Vers une coordination renforcée : le rôle des CCAS	15
Les résultats de l'enquête	16-21
Qu'est-ce que l'Unccas?	22-23

Directeur de la publication : Luc Carvounas
Directeur de rédaction : Eric Signarbieux
Rédacteur en chef : Michael Szames
Rédacteurs : Ophélie Cluzel, Hélène Delmotte
Coordination éditoriale : Noémie Brazier
Photos : Estelle Poulalion, Maxime Pilllet,
Sandrine Huot-Marchand - CCAS de Besançon, iStock
Design : Allan Magné
Imprimeur : Sipap Oudin
Novembre 2024

Édito de Luc Carvounas

Santé mentale : un enjeu national, une priorité locale

Avec près de 14 millions de Français concernés, la santé mentale est aujourd'hui le premier poste de dépenses de l'Assurance maladie, dépassant même les coûts du cancer. Ce défi colossal est d'autant plus pressant que près de 30 % des postes en psychiatrie hospitalière restent vacants, créant des zones de fragilité sur tout le territoire. Bien que Michel Barnier ait fait de la santé mentale une cause nationale, les indicateurs manquent encore pour traduire ce discours en actions concrètes. Face à cette urgence, ce sont souvent les maires qui, aux côtés des acteurs locaux, prennent en main ces enjeux, comme ils le font déjà pour des sujets régaliens comme le logement ou la sécurité.

C'est dans cette dynamique que les contrats locaux de santé mentale s'intègrent désormais pleinement à nos contrats locaux de santé. Cette structure offre un cadre pour coordonner les actions et mobiliser efficacement les partenaires, au plus près des besoins des Français. Ces derniers, comme l'indique notre dernier baromètre *Le regard des Français sur l'action sociale*, placent en priorité les enjeux de santé parmi leurs préoccupations.

Dans ce contexte, ce deuxième volet de notre guide *Priorité santé mentale !* met en lumière les acteurs essentiels qui interviennent quotidiennement dans nos communes et intercommunalités : psychiatres, équipes mobiles, groupes d'entraide, espaces santé jeunes, centres d'addictologie, associations d'aidants... Tous apportent des réponses précieuses et complémentaires aux défis que posent les troubles psychiques, créant un filet de sécurité indispensable pour les plus vulnérables.

Au centre de ce réseau d'intervenants, les CCAS et CIAS jouent un rôle pivot. Grâce à leurs liens de proximité, ils sont souvent les premiers à repérer les besoins, orienter les citoyens vers les structures adaptées, et coordonner des actions d'envergure en partenariat avec les professionnels de santé, du social et de l'associatif. La capacité de nos centres à fédérer ces forces locales témoigne de la volonté de l'Unccas de soutenir les CCAS et CIAS dans leurs missions de service public. Plus que jamais, notre rôle est d'accompagner ces structures pour renforcer leurs compétences et encourager des synergies innovantes au service des citoyens.

Luc Carvounas,
président de l'Unccas,
maire d'Alfortville



Introduction

La santé mentale dans les territoires repose sur une diversité d'acteurs aux compétences complémentaires. Au-delà des institutions traditionnelles (hôpitaux psychiatriques, professionnels de santé, associations), des partenaires spécifiques, souvent proches des CCAS/CIAS, apportent une réponse de proximité aux défis liés à la santé mentale. Ce second volet vise à les présenter pour encourager les CCAS/CIAS à développer des collaborations utiles et durables.

Les CCAS/CIAS témoignent

« Nous avons abordé les problématiques liées à la santé mentale dès 2009, dans le cadre de l'atelier santé ville. Des actions de soutien aux professionnels qui accompagnent des personnes en souffrance psychique ont été mises en place, ainsi qu'une cellule « situations complexes ». Un conseil local en santé mentale a ensuite été créé en 2018, ce qui a permis de développer un important réseau de partenaires, de multiplier des actions de déstigmatisation de la maladie psychique dans la cité et de mener des démarches de prévention à destination du grand public. »

Gwenaëlle Laurent, animatrice du conseil local en santé mentale du Grand Besançon, au CCAS de Besançon (Doubs)

+ Lire son interview en intégralité sur unccas.org

Les équipes mobiles psychiatrie précarité

Les équipes mobiles psychiatrie précarité (EMPP), créées dans les années 2000, jouent un rôle essentiel pour aller au-devant des personnes en situation de précarité extrême et de souffrance psychique. Composées de professionnels pluridisciplinaires (infirmiers, psychiatres, psychologues, éducateurs spécialisés, etc.), ces équipes constituent un lien précieux entre les services sociaux, sanitaires et les hôpitaux psychiatriques. Initialement conçues pour aller au-devant des publics en grande vulnérabilité, leurs missions ont évolué pour répondre à des besoins diversifiés, et elles jouent aujourd'hui un rôle de relais essentiel pour les CCAS/CIAS.

Les missions et fonctionnement des EMPP

- **Accompagnement et « aller-vers »** : les EMPP ont pour vocation première de se rendre auprès des publics en rupture de soins et de lien social. Les interventions se déroulent principalement à domicile, bien que des permanences puissent également être organisées dans des structures sociales, en maraude, ou dans des centres d'hébergement d'urgence. Les personnes accompagnées sont souvent exilées, à la rue ou en situation d'isolement extrême.
- **Appui et soutien aux professionnels sociaux** : les CCAS peuvent solliciter les EMPP pour bénéficier de leur expertise dans le suivi de situations complexes. Les équipes peuvent également intervenir en appui aux équipes sociales, notamment lors de cas de rupture de soins. Elles sont souvent intégrées aux dispositifs de concertation, tels que les commissions de cas complexes des CLSM, qui permettent de prendre en charge un patient avec l'intervention de plusieurs catégories de professionnels. Enfin, elles peuvent réaliser des actions d'échange de pratiques auprès des professionnels du secteur sanitaire et social.

salut, comment vas-tu ?

Et si on parlait de notre santé mentale ?

L'animation de l'action "Salut, comment vas-tu ?" du CLSM de Besançon, organisée en août 2024, visait à aller directement à la rencontre des habitants pour échanger sur leur santé mentale.

• **Participation aux actions de coordination sur le territoire** : les équipes collaborent étroitement avec les acteurs sociaux et les services de santé, et participent activement aux instances de coordination territoriale, notamment les conseils locaux de santé mentale (CLSM). Elles jouent un rôle pivot en orientant les publics vers des parcours de soins adaptés et en soutenant les professionnels du secteur social qui font face à des situations complexes. De nombreuses EMPP sont parties prenantes des contrats locaux de santé (CLS), en particulier lorsque ceux-ci incluent un volet consacré à la santé mentale. Elles y apportent leur expertise pour mener des actions de prévention, de repérage précoce des troubles psychiques, et pour faciliter l'accès aux soins des publics éloignés des structures de santé traditionnelles.

Exemples de modes d'intervention

Les interventions des EMPP s'adaptent aux besoins des territoires et prennent différentes formes, parmi lesquelles :

- **les permanences mobiles** : installées dans des lieux spécifiques comme des centres d'accueil de jour ou en maraude, elles permettent de repérer les personnes en besoin de suivi médical et social,
- **l'appui en soutien aux professionnels** : par le biais de rencontres avec les équipes sociales, les EMPP offrent un soutien psychologique et des conseils pour accompagner les situations complexes, facilitant ainsi la continuité des soins,
- **la mise en place d'hospitalisation sous contrainte** : dans certains cas extrêmes, les EMPP peuvent organiser une hospitalisation sous contrainte pour protéger la personne en danger et la société.

Un acteur de proximité dans la coordination des soins psychiatriques

Les EMPP sont des partenaires essentiels pour les CCAS, offrant un accompagnement précieux pour les publics les plus en difficulté. Leur ancrage territorial et leur présence dans les CLSM facilitent la mise en place d'actions transversales, où la santé mentale devient une dimension intégrée aux politiques sociales et de santé publique.

Les CCAS/CIAS témoignent

« Nous avons constaté au cours de la dernière décennie une forte augmentation du nombre de personnes exilées, qui formulent la demande d'être aidées, alors même que les EMPP ont été pensées et construites pour celles et ceux qui vivent d'autres formes de « marginalité » et qui ne demandent plus rien, faute d'espoir. Nous essayons de dédier une partie de notre temps à répondre aux signalements des accueils de jour et des maraudeurs et à aller sur le terrain pour ramener les personnes en situation de grande détresse, mais hors du lien, au sein d'institutions suffisamment fonctionnelles. Je le redis, notre mission est de réancrer les plus fragiles dans le « nous », de travailler en réseau, avec le dispositif « un chez soi d'abord » par exemple, pour offrir une enveloppe sanitaire et sociale au long cours, etc. Mais nous pourrions facilement consacrer 100 % de notre temps à la demande. Avec le risque de ne plus répondre à la non-demande. »

Dr François Lair, psychiatre au pôle Psychiatrie Précarité du groupement hospitalier universitaire de Paris

✚ Lire son interview en intégralité sur uccas.org

Les lieux de pair-aidance

Dans les territoires, des lieux de pair-aidance permettent d'offrir soutien et répit aux personnes vivant avec des maladies psychiques, ainsi qu'à leurs aidants. Les CCAS, par leur proximité avec les populations en situation de dépendance, jouent un rôle essentiel dans la mise en place de ces lieux.

Les groupes d'entraide mutuelle (GEM) sont des structures uniques dans le champ de la santé mentale, basées sur le soutien entre pairs. Créés pour favoriser l'inclusion des personnes en situation de fragilité psychique, les GEM offrent un espace de rencontre, de liberté et d'entraide. Leur mission : lutter contre l'isolement et prévenir l'exclusion sociale en proposant un cadre non médicalisé, où chacun peut trouver écoute, solidarité et accompagnement.

Les GEM se distinguent des structures médicales par leur caractère citoyen et inclusif : ici, les participants ne sont pas considérés comme des patients, mais comme des citoyens actifs. Ce modèle non médicalisé offre aux personnes en situation de fragilité un espace de liberté et de valorisation personnelle, où elles peuvent reprendre confiance et se projeter dans des projets individuels ou collectifs.

Les missions et valeurs des GEM

- ❶ **Insertion et prévention de l'isolement** : les GEM sont avant tout des lieux de socialisation pour des personnes en situation de grande vulnérabilité. Leur objectif est d'encourager les échanges et de créer du lien social pour rompre l'isolement, souvent accru par les troubles psychiques.
- ❷ **Un espace de soutien par les pairs** : une spécificité des GEM réside dans leur fonctionnement autogéré, animé par des personnes elles-mêmes confrontées à des troubles psychiques. Cette approche favorise un climat de confiance et de compréhension mutuelle, dans lequel les adhérents peuvent partager leurs expériences sans jugement.
- ❸ **Accompagnement des parcours de vie** : bien que les GEM ne soient pas des structures de soin, ils offrent un accompagnement sur des questions sociales essentielles comme le logement, la recherche d'emploi ou l'accès aux droits. Leur soutien va au-delà de la santé mentale, visant à améliorer l'insertion sociale et l'autonomie des membres.
- ❹ **Participation aux instances de santé mentale** : les GEM sont souvent intégrés aux CLSM, où ils jouent un rôle actif dans les discussions et la prise de décisions, en particulier sur les actions de prévention et de lutte contre la stigmatisation des troubles psychiques.

Les activités proposées au sein des GEM

Les activités des GEM sont variées et répondent aux besoins et aux envies des participants.

- **Temps d'échange informels** : autour d'un café, d'un repas ou lors d'ateliers créatifs, les adhérents se rencontrent pour discuter, partager et se soutenir.
- **Accompagnement social et administratif** : les GEM proposent un appui dans les démarches sociales et administratives, en facilitant l'accès aux droits ou en orientant vers les services compétents.

Les lieux de soutien aux aidants : cafés des aidants et espaces de répit

Il existe divers lieux de pair-aidance, tels que les cafés des aidants, gérés par de nombreux CCAS. Ces cafés, similaires aux GEM, permettent aux aidants de se retrouver pour échanger et partager leur quotidien.

Les cafés des aidants et les espaces de répit ont été créés pour répondre aux besoins des proches accompagnant des personnes en souffrance psychique. Ces espaces visent à renforcer le soutien social et l'autonomie des aidants, des éléments essentiels dans l'accompagnement des populations dépendantes.

Les CCAS/CIAS témoignent

« Nous avons répondu à un appel à projet de l'agence régionale de santé sur la démocratie en santé. Tous les Saint-Jeannais ont été interrogés sur leurs besoins et leurs attentes. Dans le champ de la santé mentale, les habitants ont mentionné le besoin de psychiatres et de groupes de parole thérapeutiques par exemple. Suite à cette consultation, nous avons mis en place des groupes de travail avec, parmi les propositions étudiées, la création d'un groupe d'entraide mutuelle. »

Marie Biasini Rouhaud, psychologue clinicienne
au CCAS de Saint-Jean (Haute-Garonne),
chargée de mission en prévention santé et santé mentale,
interventions et soins précoces.

➕ Lire son interview en intégralité sur unccas.org

La prise en charge spécifique de la santé mentale des jeunes

27% d'augmentation des passages aux urgences pour tentatives de suicide chez les 15-24 ans en 2020

78% des communes disposent de dispositifs dédiés aux jeunes

Il est d'autant plus important de prendre en charge la santé mentale des jeunes depuis les conséquences induites par la crise sanitaire liée à la Covid-19. Chez les 15-24 ans, les syndromes dépressifs ont doublé entre 2019 et 2020, tout comme les troubles anxieux et en particulier les phobies sociales et scolaires.

Pour répondre au mal-être psychique de ces jeunes, il existe dans les territoires des points d'accueil et d'écoute jeune (PAEJ) et des espaces santé jeunes (ESJ).

Les points d'accueil et d'écoute jeunes

Les PAEJ sont de petites structures qui offrent écoute, accueil et orientation aux jeunes de 12 à 25 ans, ainsi qu'à leurs parents. Bien qu'ils ne soient pas des lieux d'intervention médicale ou sociale, les PAEJ assurent un relais entre les jeunes et les structures compétentes. Leur mission est de prévenir les décrochages et les ruptures chez les jeunes en situation de mal-être, confrontés à des conflits familiaux, des conduites à risque ou un échec scolaire. Les CCAS/CIAS peuvent également instaurer un espace d'écoute au sein de leurs locaux pour répondre aux besoins des jeunes en difficulté, comme l'a fait le CCAS de Romans-sur-Isère.

En 2022, ce dernier a signé une convention avec les services de psychiatrie de secteur pour créer un PAEJ. Le CLSM du territoire a joué un rôle clé dans le fonctionnement de cette structure, établissant des liens étroits avec divers acteurs locaux : médecine scolaire, mission locale, professionnels libéraux et centres médico-psychologiques.

Les CCAS/CIAS témoignent

« Le PAEJ est une belle illustration de ce qu'une ville peut proposer. « La Parenthèse » est en effet la première porte d'entrée pour les jeunes qui sont confrontés à des difficultés ou qui ressentent un mal-être et nous sommes extrêmement volontaires pour renforcer les actions avec le centre hospitalier drôme vivarais. »

Laura Garin, psychologue, coordinatrice du PAEJ
« La Parenthèse », à Romans-sur-Isère (Drôme)

+ Lire son interview en intégralité sur unccas.org

Les espaces santé jeunes

À l'instar des PAEJ, les ESJ proposent écoute, accueil et orientation. En plus de ces missions, ils assurent des actions collectives de prévention et d'éducation à la santé, en lien avec des structures locales (Education nationale, missions locales, centres médico-psychologiques, maisons des adolescents, services de la protection judiciaire de la jeunesse, etc.).

En 1996, une psychologue et un médecin créent un « espace d'écoute et de relais pour les jeunes et leur famille » appelé « La Parenthèse ». Ce lieu deviendra plus tard un point accueil écoute jeunes, géré par le CCAS de Romans-sur-Isère.

Les centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie

Les centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA) répondent aux problématiques d'addiction en proposant une prise en charge médicale et sociale pour les personnes en situation de dépendance aux substances psychoactives, ainsi que pour leur entourage.

Les actions des CSAPA

- **Évaluation et orientation** : ils permettent un repérage précoce des usages nocifs et orientent vers des services adaptés. Ils peuvent par exemple mettre en place des consultations de proximité en vue d'assurer le repérage précoce des usages nocifs.
- **Accompagnement médical et social** : ils aident à l'accès aux droits, à la réinsertion et proposent des dispositifs de soins résidentiels pour une prise en charge continue, tels que des appartements thérapeutiques ou des centres thérapeutiques destinés aux personnes après une cure.

Les CCAS/CIAS témoignent

« Les travailleurs sociaux du CCAS de Rouen peuvent être amenés à orienter leurs publics vers le CSAPA de la Boussole. De plus, des rencontres entre professionnels, organisées pour favoriser l'interconnaissance et clarifier les rôles de chacun, ont déjà eu lieu par le passé. Ces échanges permettent aux acteurs sociaux et médico-sociaux de rencontrer les différents intervenants impliqués dans la prise en charge des publics vulnérables développant des addictions, comme les équipes du CHU et de la Boussole. »

Vanessa Rapiteau,
directrice du CCAS de Rouen (Seine-Maritime)

Vers une coordination renforcée : le rôle des CCAS

Les CCAS sont au centre du maillage territorial en matière de santé mentale, jouant un rôle clé dans la coordination des acteurs et l'adaptation des dispositifs aux besoins locaux. Pour renforcer l'efficacité de leurs interventions, ils peuvent s'appuyer sur des instances de concertation et des dispositifs collaboratifs tels que :

- **les conseils locaux de santé mentale** : plateformes locales de dialogue, facilitant l'échange de pratiques et de savoir-faire entre acteurs de la santé mentale.
- **les contrats locaux de santé** : cadres contractuels qui structurent les interventions en santé mentale en fonction des besoins spécifiques des territoires.

Les acteurs locaux de la santé mentale sont nombreux et complémentaires, offrant des réponses variées aux défis complexes de la santé mentale. En tant que relais de proximité, les CCAS ont toute leur place dans cette chaîne d'accompagnement et de prévention, et leur rôle sera encore renforcé grâce à des partenariats et des actions coordonnées.

Les résultats de l'enquête

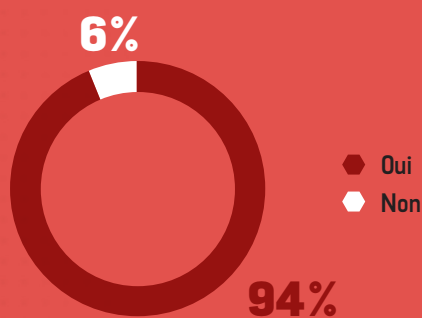
L'Unccas a mené une enquête sur la santé mentale en réponse aux préoccupations croissantes exprimées au sein de notre réseau. Nous avons recueilli 435 réponses de CCAS/CIAS, constituant ainsi un échantillon représentatif qui permet de tirer des conclusions fiables sur l'état de la santé mentale dans les territoires.

Les répondants sont répartis de manière équilibrée, avec environ 50 % de directeurs de CCAS et l'autre moitié composée d'agents. Ils proviennent de régions diverses, du nord au sud de la France, avec une représentation équilibrée entre les territoires urbains et ruraux (près de 50 % des réponses proviennent de communes ou intercommunalités comptant entre 1 000 et 10 000 habitants). Les régions ultramarines sont également représentées.

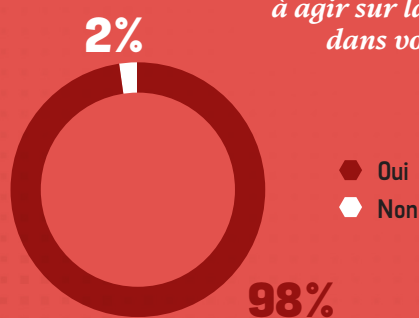
La santé mentale est une préoccupation majeure pour 94 % des CCAS.

98 % des répondants estiment qu'il est nécessaire d'agir sur cette thématique dans leur commune.

La santé mentale fait-elle aujourd'hui partie de vos préoccupations ?



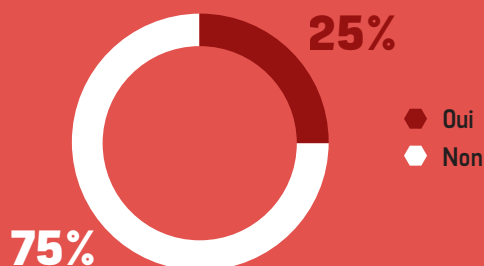
Pensez-vous qu'il y ait des intérêts à agir sur la santé mentale dans votre commune ?



Les actions et outils mis en place par les CCAS : focus sur le CLSM

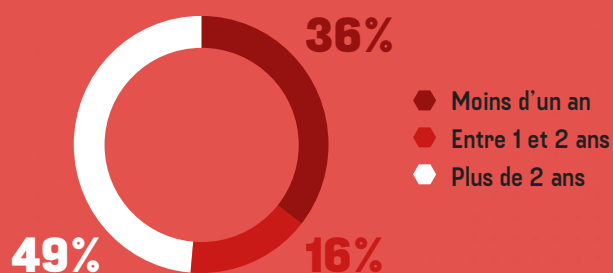
25 % des communes disposent d'un CLSM, et dans 75 % des cas, les CCAS y jouent un rôle actif.

Y a-t-il sur votre commune un conseil local en santé mentale ?



Leur implication se manifeste par la participation aux groupes de travail, voire le pilotage du CLSM. La création de ces CLSM est relativement récente, la moitié ayant vu le jour il y a moins d'un an.

Depuis quand ?



Les CLSM mènent diverses actions, telles que la sensibilisation lors des semaines d'information sur la santé mentale (SISM), des actions de prévention autour du suicide, du bien-être mental, du syndrome de Diogène et la formation aux premiers secours en santé mentale.

Les besoins des agents

Les agents des CCAS, confrontés à des publics souffrant de troubles mentaux, expriment des besoins en formation pour mieux les accompagner.

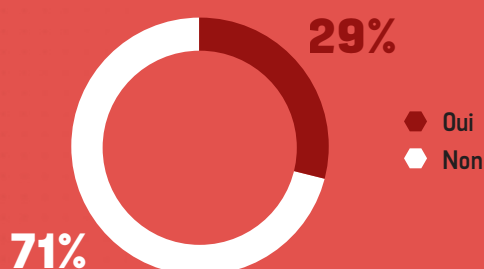
Ils signalent également la nécessité de renforcer les partenariats avec les services spécialisés et de disposer d'un meilleur relais médical sur leur territoire.

Enfin, ils souhaitent évoluer dans un environnement de travail plus sécurisé face aux agressions qu'ils peuvent subir et bénéficier d'un soutien psychologique en cas de besoin.

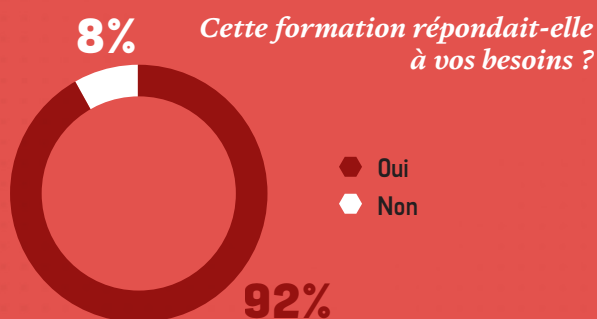
Quid de la formation aux premiers secours en santé mentale ?

À ce jour, seuls 29 % des agents ont été formés aux premiers secours en santé mentale.

Les agents de votre CCAS ont-ils été formés aux premiers secours en santé mentale ?



Cette formation, appréciée par 92 % des participants, leur a permis d'acquérir des compétences pratiques pour mieux repérer et gérer les troubles psychiques des usagers.

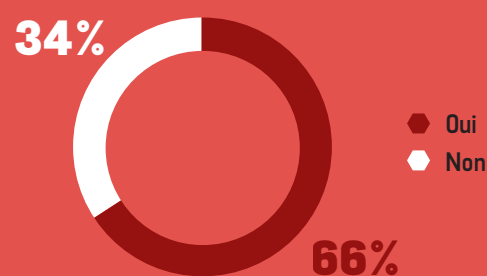


Cependant, certains CCAS nous ont fait part qu'il ne s'agissait que d'une première étape pour améliorer l'accueil des publics présentant des troubles psychiques. En effet, il est important qu'en parallèle de cette formation, le CCAS mène des échanges réguliers avec les autres services de santé du territoire via notamment le CLSM, pour apporter davantage de réponses aux agents des CCAS.

La santé mentale chez les jeunes

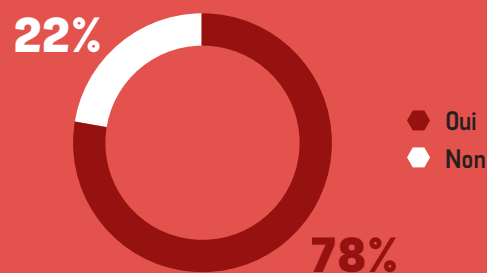
66 % des CCAS accueillent des jeunes avec des problèmes de santé mentale.

Recevez-vous au sein de votre CCAS des jeunes présentant des troubles de santé mentale ?



78 % des communes disposent de dispositifs dédiés aux jeunes, tels que les points accueil écoute jeunes (PAEJ) ou les espaces santé jeunes.

Existe-t-il sur votre commune des dispositifs spécifiquement dédiés aux jeunes (point accueil écoute jeune, espace santé jeune, mission locale) ?

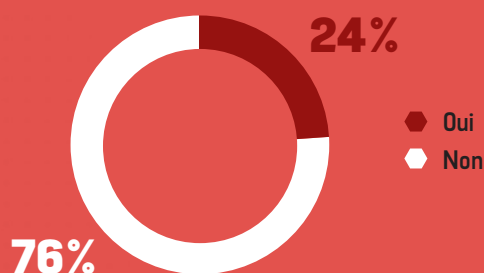


Bien que les relations entre les CCAS et ces dispositifs soient souvent informelles, certaines communes ont mis en place des conventions pour structurer ces collaborations. Par exemple, plusieurs CCAS ont établi des partenariats avec les missions locales pour organiser des permanences de la mission au sein du CCAS ou pour faciliter l'orientation des jeunes se présentant au CCAS vers ces structures.

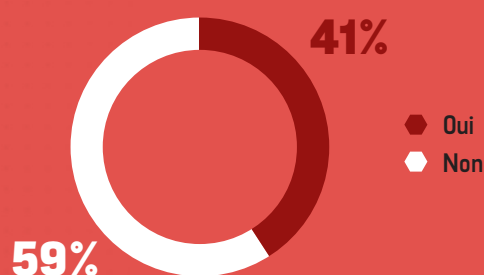
Les dispositifs d'hébergement pour les personnes présentant des troubles psychiques

Seules 24 % des communes disposent de dispositifs d'hébergement spécialisés, et parmi celles-ci, 60 % des dispositifs sont gérés ou soutenus financièrement par les CCAS.

Existe-t-il sur votre commune des dispositifs d'hébergement spécialisés ?

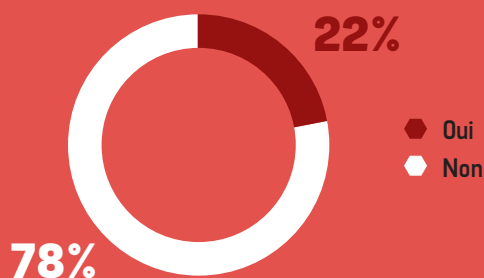


Sont-ils gérés / soutenus financièrement autrement que par le CCAS ?



Les initiatives innovantes de notre réseau

Menez-vous sur votre commune des actions de prévention afin de sensibiliser la population aux problématiques de santé mentale ?



Les CCAS ont partagé diverses initiatives innovantes, telles que la création de lieux de vie et d'écoute pour les jeunes, l'organisation de maraudes spécialisées en psychiatrie dans les zones rurales et la mise en place d'habitats inclusifs pour les personnes souffrant de troubles psychiques.

Nos recommandations

Pour soutenir les CCAS dans leur travail sur la santé mentale, il apparaît nécessaire de :

- **renforcer**
la formation des agents ;
- **augmenter**
les financements alloués à cette thématique ;
- **accroître**
le nombre de professionnels de la psychiatrie disponibles ;
- **améliorer**
la connaissance des dispositifs existants ;
- **développer**
les partenariats entre acteurs ;
- **organiser**
des réunions régulières pour l'échange de pratiques.

Qu'est-ce que l'Unccas?

L'Union nationale des centres communaux d'action sociale (Unccas) est la seule association qui fédère et représente les centres (inter)communaux d'action sociale (CCAS / CIAS). Elle joue un rôle essentiel dans la promotion de l'action sociale locale, en soutenant les communes dans la mise en œuvre de leurs politiques sociales et en offrant des services et des outils pour améliorer la prise en charge des populations les plus vulnérables.

L'Unccas représente plus de 50 millions d'habitants, soit 75 % de la population française.

Nos 4 grandes missions



Faire entendre
la voix des
CCAS/CIAS



Accompagner
les CCAS/CIAS sur
le plan juridique et
technique



Informer de manière
régulière
et décryptée



Former les CCAS/CIAS
grâce à notre réseau d'unions
départementales de CCAS
(Udccas)

Nos 5 priorités pour une action sociale efficiente

1 L'outre mer

Le logement **3**

2 La société
du bien-vieillir

4 La lutte contre
la grande précarité

L'accès
aux droits **5**

Pour cela, l'Unccas s'appuie sur

Un **bureau national**
composé de

15
vice-présidents

Un **conseil
d'administration**
composé de

54
élus

Un réseau de

75
Udccas

25
salariés



Notre réseau d'adhérents

(au 31 octobre 2024)

4 275
adhérents

dont

4 051 CCAS
224 CIAS et EPCI

9 600
communes



4, rue d'Athènes - 75009 Paris
contact@unccas.org
www.unccas.org

